

Le complexe palatial d'Hesdin et la structuration de l'environnement (nord de la France, XIII^e–XIV^e siècles)

François Duceppe-Lamarre

ségrégation spatiale ; topographie sociale ; paysage et pouvoir ; réserve cynégétique

Nous allons nous poser la question comment les résidences princières et leur concentration de pouvoirs ont contribué à structurer l'environnement dans une optique centre/périphérie. Le complexe palatial d'Hesdin, propriété comtale, ducale, royale puis impériale (Duceppe-Lamarre 2001) est symptomatique de ce phénomène dans la mesure où il a opéré une ségrégation spatiale et a organisé la topographie sociale à partir d'un centre rural. Par une démarche d'archéologie du paysage, qui conjugue les spécificités des sources écrites et des vestiges, on arrive à caractériser certains aspects de la genèse et de l'évolution de cet habitat exceptionnel. C'est ainsi que l'objet-paysage apparaît comme autre chose qu'une simple périphérie du pouvoir. Tout d'abord, les éléments caractéristiques des résidences princières sont mis en exergue pour ensuite passer à leurs implications environnementales dont les résonances se font finalement sentir diversement dans les catégories socio-juridiques présentes.

Les résidences princières, des centres multifonctionnels : chronologie et caractéristiques

Le parc à gibier d'Hesdin apparaît au plus tôt au cours de la seconde moitié du XI^e siècle avec le comte de Flandre Baudouin IV, ou au plus tard dans le premier quart du XIII^e siècle, sous le règne du roi de France Philippe Auguste (1180–1223). Si sa genèse reste sujette à discussion, il n'en va pas de même de sa destruction finale qui eut lieu par Charles Quint en 1553 (Duceppe-Lamarre 2001). Entre ces

deux limites chronologiques, soulignons deux périodes majeures d'agrandissement et de rayonnement. Une première sous le règne du comte d'Artois Robert II (1250–1302) suivie d'une autre, cette fois avec la maison de Bourgogne et particulièrement avec les ducs Philippe le Hardi (1384–1404) et Philippe III le Bon (1419–1467). Ces séquences fastueuses sont toutefois entrecoupées par un intermède contestataire qui atteint le parc à gibier au début du XIV^e siècle alors que règne la comtesse Mahaut d'Artois (1302–1329). Les destructions les plus importantes semblent s'être déroulées surtout durant les années 1350, pendant la période bourguignonne (1384–1482) et au cours de la période habsbourgeoise (1493–1553). Les résidences princières médiévales possèdent des traits d'ensemble qui leur confèrent une identité propre. Elles sont tout d'abord des centres de pouvoir où les princes affirment leurs prérogatives. A Vincennes par exemple, le roi de France Louis IX rend la justice sous les frondaisons d'un chêne dans son parc à gibier. La politique n'y est pas absente puisque ces habitats exceptionnels servent aussi de rendez-vous diplomatiques entre les dynasties. Dans ce registre, les Bourguignons organisent en Artois des rencontres avec les représentants de la couronne d'Angleterre lors de la guerre de Cent ans.

Mais ces ensembles sont également des centres culturels d'exception. Le pouvoir entretient des liens étroits et variés avec le monde des arts. Un spicilège d'artistes est ainsi invité à contribuer à l'éclat de la vie des cours aristocratiques tant en milieu urbain que dans les centres ruraux. Prenons le cas des frères Van Eyck et plus particulièrement de Jan (1390–

1441). Ce peintre travaille pour le duc de Bourgogne Philippe le Bon à partir de 1425. S'il est vrai que Jan Van Eyck demeure principalement à Bruges et à Lille, il est aussi sollicité d'accompagner la cour afin de réaliser des séjours et des commandes dans des résidences princières bourguignonnes qui sont non urbaines. On retrouve ainsi le peintre, dans les années 1430, dans le bailliage d'Hesdin (communes actuelles de Vieil-Hesdin et du Parcq), d'après un document d'archive conservé à Lille (Van Buren-Hagopian 1985). Le second exemple, provenant des arts mécaniques, met en exergue la disponibilité de l'espace afin d'agrémenter la vie de cour. Cette disponibilité constitue une spécificité des sites ruraux par rapport aux centres urbains. Les comtes d'Artois, et à leur suite les ducs de Bourgogne, engagent des générations d'artisans qualifiés de « maître des engiens d'esbattement ». Lesdits engiens, des automates pour certains, des sculptures incorporant des éléments hydrauliques pour d'autres, sont installés dans des constructions de bois – des « galeries d'esbattement » – jouxtant le château de Vieil-Hesdin et dans le parc à gibier attenant. Ces galeries, richement décorées et dont les sculptures, animées ou non, sont peintes ou vêtues de fourrures, ponctuent l'espace et l'agrémentent d'un esprit ludique (Van Buren-Hagopian 1985 ; Van Buren-Hagopian 1987 ; Beck/Beck/Duceppe-Lamarre 1999 ; Duceppe-Lamarre 2001). Ce détachement par rapport à la fonction nourricière de l'agro-sylvosystème constitue un mar-

queur du pouvoir dans sa relation à l'espace et se retrouve avec prégnance dans les ensembles ruraux (le Parcq en Artois, Aisey-sur-Seine en Bourgogne).

La fonction cynégétique, au sens large, caractérise les sites ruraux aristocratiques (Duceppe-Lamarre 1998b). Le pouvoir entretient des liens déterminants avec la faune qu'il exprime à son apogée dans des sites non urbains. Le premier élément reste la chasse dont la pratique se codifie avec le temps. La multiplication des ouvrages de vénerie l'atteste, dont celui du comte Gaston Fébus que son auteur dédie au duc de Bourgogne. Dans les territoires d'élevage et de chasse, ce sont autant la diversité des pratiques de chasse et leur intensité qui sont révélatrices du pouvoir seigneurial. Les princes chassent apparemment peu mais chassent à courre ou au vol lorsqu'ils se rencontrent que ce soit au Parcq comme à Vincennes. Surtout, ils font chasser leurs sergents, leurs garenniers ou des chasseurs du coin qui utilisent quelques chiens et force pièges (Duceppe-Lamarre, à paraître). Le piégeage, activité « ignoble » se pratique de manière intensive contre certains prédateurs naturels comme la loutre, le renard, l'aigle ou le loup et de façon occasionnelle envers la buse et le blaireau. Rappelons en terminant que, contrairement à l'image d'Epinal des traités de vénerie qui associe le chasseur noble au cerf, l'animal le plus traqué d'après les sources comptables est, très loin devant tous les autres, le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) qui fut introduit dans

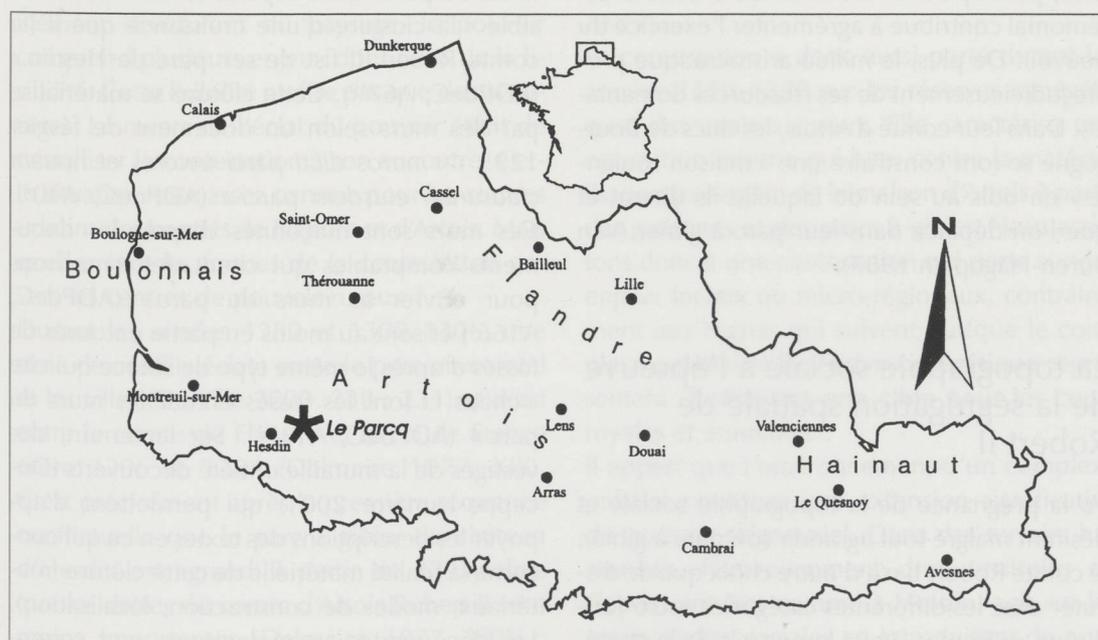


Fig. 1: Carte de situation.

les territoires de chasse aristocratiques en France septentrionale au cours du XIII^e siècle (Duceppe-Lamarre 1998b ; Duceppe-Lamarre 2000). Dans le territoire correspondant à la réserve cynégétique d'Hesdin, 3178 lapins sont capturés en 1301 et 1302 d'après les documents comptables conservés. Ainsi, plus de quatre lapins étaient capturés quotidiennement en moyenne, ce qui revient à dire que ces animaux devaient pulluler et causer des dégâts aux cultures vicinales. Si l'on additionne la disponibilité spatiale au droit de chasse et aux équipes de vénerie, nous comprenons que le pouvoir se démarque des autres groupes socio-juridiques. Cette différenciation socio-juridique s'exprime avec le régime alimentaire. Bien qu'il n'existe pas encore d'étude conjuguant les territoires d'élevage et de chasse et la consommation de viande des sites princiers, les archéozoologues médiévistes ont démontré que les restes osseux de gibier sont plus nombreux dans les sites aristocratiques. Cette « diététique du prince » se trouve également exprimée dans les documents comptables du Parc. Citons un compte alors que Willaume le Roux était receveur d'Hesdin et Pierre de Cohem son bailli, lors de la Chandeleur 1343. Une première dépense concerne l'achat d'une « mine de sel pour saler *V senglers prins ou park* » et une seconde pour « I sestier de sel acaté par Bernart le veneur pour saler *venison* que lidis Bernars avoit *prins ou park et en le forest* le III^e jour de novembre » (A622⁴). Cette venaison, loin d'être utilitaire, participe à un art de la table dont le cérémonial contribue à agrémenter l'exercice du pouvoir. De plus, le milieu aristocratique profite judicieusement de ses ressources domaniales. Dans leur comté d'Artois, les ducs de Bourgogne se font construire une « maison roulante » en bois au sein de laquelle ils dînent et que l'on déplace dans leur parc à gibier (Van Buren-Hagopian 1987).

La topographie sociale à l'épreuve de la ségrégation spatiale de Robert II

Vu la prégnance de la topographie sociale et désirant malgré tout agrandir son parc à gibier, le comte Robert II n'a d'autre choix que de discuter avec les différentes catégories socio-juridiques présentes. Voici le portrait de la straté-

gie d'acquisition comtale entre 1293 et 1298 (Delmaire 1977, XXVI–XXVII). Robert II achète ou échange des terres avec les habitants des villages voisins d'Auchy-lès-Hesdin au nord-est, de Grigny au nord-ouest et de Vieil-Hesdin au sud. Hormis l'achat de terres à l'église sainte Gertrude de Grigny (pour des raisons de localisation ?), les religieux séculiers et les nobles préfèrent percevoir des rentes contre leurs possessions. C'est le cas de l'église de Marconne à l'ouest (Delmaire 1977, XXVI), des églises d'Auchy (ADPdeC, A168¹) et de Grigny et d'Isabelle d'Auchy (ADPdeC, A331²). Les religieux réguliers constituent un cas à part par l'ancienneté de leur implantation qui remonte au haut Moyen Âge et par l'importance de leurs possessions et de leurs droits. C'est ainsi que l'abbaye d'Auchy et le comte d'Artois, trouvent un terrain d'entente : les religieux réguliers renforcent leur temporel sur le terroir de Filièvres, un village voisin sis dans la vallée de la Canche, en échange de leurs nombreuses cessions pour la réserve cynégétique de Robert II. Le comte acquiert ainsi un ensemble d'un seul tenant quoique résolument disparate, puisque comprenant deux manoirs (ADPdeC, A38¹⁵ et A331²), des droits, des carrières, une pêcherie, des bois, des terres dont des prés, une cressonnière et de nombreuses terres cultivées pour des céréales (blé, avoine) et des légumineuses tels les pois et les vesces (ADPdeC, A39³⁵).

La ségrégation spatiale s'organise selon deux voies. La première consiste à aménager les limites du parc. Cette séparation doit rendre visible « la closture d'une croissance que il [le comte Robert II] fist de sen parc de Hesdin » (ADPdeC, A67¹⁰). Cette clôture se matérialise par des murs selon un document de février 1295 : « *muros dicti parci ueteres et nouam clausuram eiusdem parci* » (ADPdeC, A40⁴). Ces murs sont maçonnés d'après les documents comptables qui citent des « machons pour ouvrer as murs du parc » (ADPdeC, A166⁵) et sont au moins en partie entourés de fossés d'après le même type de source qui cite « cheus ci font les fossés entour les murs du parc » (ADPdeC, A137¹). Sur le terrain, des vestiges de la muraille ont été découverts (Duceppe-Lamarre 2001) qui permettent d'appuyer les descriptions des textes en ce qui concerne la réalité matérielle de cette clôture (matériaux, modes de construction, localisation). Les découvertes archéologiques vont cepen-

dant plus loin qu'une mise en parallèle des sources. Elles précisent que la muraille profite et accentue le dénivelé naturel, elles inventorient la richesse interne de la stratification pour un site rural et permettent de lancer des hypothèses certes partielles, mais fiables quant au périmètre du parc à gibier (Duceppe-Lamarre 2001).

La seconde voie de la ségrégation spatiale s'est ouverte par la transformation radicale de l'agro-sylvosystème. Les terres cultivées encloses dans le parc ne sont plus mentionnées dans les textes, sauf peut-être pour nourrir les cervidés, qui parlent désormais des soins apportés aux prés, aux vignes et aux jardins (ADPdeC, A166⁴). L'espace acquis boisé ou non est mis à la disposition des cervidés, des milieux humides servent aux hérons, des zones ouvertes sont dévolues sans doute à des chevaux et assurément aux lapins. A l'intérieur comme à l'extérieur du parc à gibier, des garennes sont créées, des garennières, les « conninières » des textes sont construites pour un important élevage en semi-liberté. Il y a donc eu une substitution radicale du paysage, passant d'un modèle régional de terroirs agraires avec une diversité socio-juridique à un ensemble aristocratique à dominante cynégétique. Cela pouvait-il générer des mécontentements, voire des oppositions ?

Paysage et pouvoir : le revers de la médaille

Élément structurant du paysage, le pouvoir comprend plusieurs enjeux dont celui de la lisibilité. Cette lisibilité n'offre pas que des avantages. Le revers de l'éclat du pouvoir étant de cristalliser la contestation à son encontre. Cette situation reste assez connue pour les centres urbains des comtés de Flandre et d'Artois. Mais quelles sont les formes de la contestation envers les centres de pouvoir ruraux ?

Durant les années 1280 et 1300–1306, une série de conflits éclata entre le pouvoir comtal et les villes (Derville 2000, 230 ; 231) et aussi entre le comte de Flandre et le roi de France entre 1296 et 1304 (Delmaire 1977, XIX). C'est précisément après la première séquence conflictuelle que le parc à gibier du château d'Hesdin est agrandi à partir de 1293, alors que les dettes du comte d'Artois Robert II sont moins importantes (Delmaire 1977, XXIV ;

Duceppe-Lamarre 2001). A partir de 1315, une part de la noblesse du comté se révolte contre la comtesse Mahaut. Je m'attarde à la contestation de la matérialisation des signes du pouvoir comtal, en milieu rural, auquel s'attaquent les nobles et laisse volontairement de côté les dissensions dynastiques avec son neveu Robert III et l'aspect juridique de cette révolte. Tout d'abord, le pouvoir comtal de créer des garennes est reproché par « les nobles de n(ot)re comté... et de pluseurs autres nobles » d'après un document de l'automne 1315 (ADPdeC, A60³³). Pour régler le conflit, la même archive précise que la comtesse s'engage à ce que « ne aucune guaren(n)e estoit de nouvel faite que de fust ostée et abatue ». La promesse de supprimer les nouvelles garennes a-t-elle été tenue ou le conflit s'est-il déplacé vers les anciennes garennes ? Un texte de l'été 1319 affirme « que se aucuns desdiz nobles a chacié es garennes anciennes de led(ic)te contesse, elle le porra seur ce approuchier par droit et par loy et emporter tele amende com(m)e elle devra et en ce lesdiz nobles ne mettront force ne empeeschement » (ADPdeC, A64⁴). Le litige persiste cependant et la contestation use de violence. Cette fois, la cible est le parc à gibier du complexe palatial d'Hesdin. La communauté du bourg fortifié d'Hesdin (l'actuel Vieil-Hesdin) avec « pluseurs nobles de le conté d'Artois aviens aouvert le porte que on dist du ValY et les murs de cele closture ... ou le plus grant partie d'yceulz avions, avec les dess(us)dis [nobles], abatus » d'après une archive datée du 10 novembre 1321 (ADPdeC, A67¹⁰).

La contestation a donc aussi porté durant les années 1310–1320 sur les réserves cynégétiques des centres ruraux. Elle caractérise une opposition interne qui lutte contre la matérialisation paysagère de la maison d'Artois à partir des garennes et des parcs à gibier. Nous assistons donc à une contestation qui porte sur des enjeux locaux ou micro-régionaux, contrairement aux règnes qui suivent puisque le complexe palatial et la réserve cynégétique représentera dorénavant une cible pour les cours royales et ennemies.

Il appert que l'environnement d'un complexe palatial constitue une extension significative du pouvoir seigneurial. Dans des terroirs humanisés, l'accroissement d'un territoire de chasse, princier comme à Hesdin, agit sur les composantes sociales en introduisant de nou-

velles dynamiques paysagères. La question des garennes et du parc à gibier est ainsi porteuse d'une ségrégation spatiale qui permet d'exprimer les modes de vie caractéristiques du pou-

voir aristocratique. Le paysage devient dans un tel cas un enjeu majeur qui cristallise les accords et les mécontentements des catégories socio-juridiques en présence.

Sources

Sources manuscrites et imprimées

- A38¹⁵ : Échange de biens entre l'abbaye d'Auchy et le comte d'Artois Robert II. Juillet 1293.
 A39³⁵ : Échange de terres entre l'abbaye d'Auchy et le comte d'Artois Robert II. 1294.
 A40⁴ : Échange de terres, biens et droits entre l'abbaye d'Auchy et le comte d'Artois Robert II. Février 1295.
 A60³³ : Litige sur les coutumes et les garennes entre la comtesse Mahaut et les nobles d'Artois. 16 octobre 1315.
 A64⁴ : Litige entre la comtesse Mahaut et certains nobles d'Artois qui ont chassé sur ses garennes. Juillet 1319.
 A67¹⁰ : Amende de la comtesse Mahaut à la communauté de Vieil-Hesdin. 10 novembre 1321.
 A137¹ : Rouleau de comptabilité du bailliage d'Hesdin. 13 janvier 1295.
 A166⁴ : Rouleau de comptabilité du bailliage d'Hesdin. Ascension 1301.
 A166⁵ : Rouleau de comptabilité du bailliage d'Hesdin. Ascension 1301.
 A168¹ : Rouleau de comptabilité du bailliage d'Hesdin. Toussaint 1301.
 A331² : Rouleau de comptabilité du bailliage d'Hesdin. Ascension 1315.
 A622⁴ : Rouleau de comptabilité du bailliage d'Hesdin. Chandeleur 1343.

Dom Bétencourt, *Collection des chartes de l'abbaye d'Auchy-lez-Hesdin, ordre de Saint Benoît, dépendante immédiatement du siège épiscopal de Boulogne-sur-mer, depuis la fondation de cette abbaye en 1079 jusque et compris l'an 1300*, I, 1788.

Bibliographie

- Beck/Beck/
 Duceppe-Lamarre 2001 C. Beck/P. Beck/F. Duceppe-Lamarre, « Les parcs et jardins des résidences des ducs de Bourgogne au XIVe siècle. Réalités et représentations », dans: « *Aux marches du palais* » *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* (= Actes du VIIe Congrès International d'Archéologie Médiévale, Le Mans – Mayenne, 9–11 septembre 1999), Université du Maine 2001, 97–111.
- Delmaire 1977 B. Delmaire, *Le compte général du receveur d'Artois pour 1303–1304 : édition précédée d'une introduction à l'étude des institutions financières de l'Artois aux XIIIe–XIVe siècles*, Bruxelles 1977.
- Delmaire 1999 B. Delmaire, « Théroouanne et Hesdin ; deux destructions (1553), une reconstruction », dans: *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours* (= Actes du 18e Colloque international, Spa, 10–12 sept. 1996), Bruxelles 1999, 127–153.
- Derville 2000 A. Derville, *La société française au Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq 2000.
- Duceppe-Lamarre 1998a F. Duceppe-Lamarre, « L'archéologie du paysage à la conquête des milieux forestiers ou l'objet paysage vu par l'archéologue de l'environnement », dans: *Hypothèses 1998 : Travaux de l'École doctorale d'Histoire* (= Publications de la Sorbonne 2), Paris 1998, 85–94.
- Duceppe-Lamarre 1998b F. Duceppe-Lamarre, « La fonction cynégétique des espaces boisés médiévaux à travers l'exemple des cervidés et lagomorphes du Nord-Pas-de-Calais (XIe–XVe siècles) », dans: *Anthropozoologica* 28, 1998, 35–43.
- Duceppe-Lamarre 2000 F. Duceppe-Lamarre, « Une génération de gestion animale au début du XIVe siècle : la comptabilité du territoire d'élevage et de chasse d'Hesdin (Pas-de-Calais, France) », dans: *La gestion démographique des animaux à travers le temps* (= VIth International Conference of the Association « L'Homme et l'Animal, Société de Recherche Interdisciplinaire », Torino, 16–18 sept. 1998), *Anthropozoologica* 31 et *Ibex Journal of Mountain Ecology* 5, 2000 (2001), 125–135.

- Duceppe-Lamarre 2001 F. Duceppe-Lamarre, « Le parc à gibier d'Hesdin. Mises au point et nouvelles orientations de recherches », dans: *Revue du Nord – Archéologie de la Picardie et du Nord de la France* 83, n°43, 2001, 175–184.
- Duceppe-Lamarre, à paraître F. Duceppe-Lamarre, « Une réserve particulière, les parcs à gibier », dans: *Forêts et Faune, Cahier d'études Environnement, Forêt et Société, XVIe–XXe siècle*, IHMC-CNRS, n°13 (soumis).
- Renoux 1996 A. Renoux (dir.), *Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, Le Mans 1996.
- Renoux 2001 A. Renoux (dir.), « Aux marches du palais » *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ?* (= Actes du VIIe Congrès International d'Archéologie Médiévale, Le Mans – Mayenne, 9–11 sept. 1999), Le Mans 2001.
- Schnerb 1999 B. Schnerb, *L'État bourguignon (1363–1477)*, Perrin 1999.
- Van Buren-Hagopian 1985 A. Van Buren-Hagopian, « Un jardin d'amour de Philippe le Bon au parc de Hesdin. Le rôle de Van Eyck dans une commande ducale », dans: *Revue du Louvre et des musées de France* 43, 1985, 185–192.
- Van Buren-Hagopian 1987 A. Van Buren-Hagopian, « La roulotte de Philippe le Bon », dans: *Mémoires de la Commission d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais* 25; *Revue du Nord*, h. s. 3, 1987, 115–122.

Adresse de l'auteur

François Duceppe-Lamarre
 CNRS-FRE 2170 « Géographie des milieux anthropisés »
 USTL-UFR de Géographie, Université de Lille I
 Avenue Paul Langevin, F-59655 Villeneuve d'Ascq

CNRS-ESA 8045 « Archéozoologie et histoire des sociétés »
 Muséum national d'histoire naturelle
 55, rue Buffon, F-75005 Paris
 Francois.Duceppe-Lamarre@univ-lille1.fr

